

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2022

Présents : BONNET Eric, SAINT VIGNES Maryse, LACAZE Stéphane, ABADIE Eric, , MORLAAS-COURTIES Pascal, DARNAUD Didier, DUPUY Sylvain, BOUE Emilie.

Pouvoirs : BARBE-MORLAAS-COURTIES Marie-Line donne pouvoir à MORLAAS Pascal
AUBIAN Jean Bernard donne pour à SAINT VIGNES Maryse

Absent : SOENEN Antoine

Secrétaire de séance : LACAZE Stéphane

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 12 juillet 2022
- Délibération : SDEG modification des statuts
- Délibération : Choix du bureau d'études pour la traversée du village
- Reprise concessions funéraires
- Recensement des projets communaux pour 2023 et les années à venir
- Questions Diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 JUILLET 2022

Il sera apporté une modification dans le compte rendu sur la Délibération de l'adoption des règles de publication des actes faite le 12 juillet 2022.

5 voix contre 3 voix pour 2 abstention

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUS DU SDEG

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du SDEG

DELIBERATION CHOIX DU BUREAU D ETUDES POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Deux bureau d'études nous ont fait parvenir leur devis

- XMGE estimation de 13000 € HT pour la tranche ferme (plans études et estimation des travaux) dont 7 000 € HT pour le poste paysager.

+ environ 21500 € HT pour la tranche additionnelle (appel d'offres + maîtrise d'œuvre)

- INGC estimation de 5250 € HT pour la tranche ferme

+ pour la tranche additionnelle 7% du montant des travaux s'ils se situent entre 100000€ et 300000 €

Le Conseil municipal choisi INGC à l'unanimité.

REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Une nouvelle loi ramène le délai de reprise à 1 an (au lieu de 3 ans initialement donné), la commission en charge du dossier va se réunir le 19 septembre afin d'établir les reprise possibles

RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX POUR 2023 ET LES ANNEES A VENIR

Ci-dessous quelques idées qui ont été émises

- Aménagement de la traversée du village
- Rénovation de l'église

- Etude pour la couverture de la toiture du Foyer en panneaux photovoltaïques

QUESTIONS DIVERSES

- La salle de sport sera relouée cette année à l'entreprise ROTGE pour du foot en salle le mercredi soir tous les 15 jours ; le tarif est augmenté compte tenu de la hausse du prix de l'énergie, il sera de 12 € l'heure au lieu de 10€
- La construction d'un hangar communal,
2 possibilités de site se proposent :
 - * la première en dessous de l'école : coût du terrassement environ 8900 € HT
 - * la seconde sur la plateforme en dessus du stade de foot : coût du terrassement et accessibilité environ 15900 €
- Nous restons dans l'attente de la révision du devis de maintenance de la station d'épuration de VEOLIA. Le 1^{er} devis donnait lieu d'une cotisation de base de 800 €/an HT. Monsieur le Maire a demandé à VEOLIA de faire une nouvelle offre à la baisse.
- VEOLIA doit venir sur le site de la station afin d'évaluer les travaux de remise en état du tuyau d'eaux usées, reliant les habitations des usagers à la station, au niveau du ruisseau.
- les travaux de mise en place de la fibre optique sont en cours, une bonne partie se fait sous terre le long des voies départementale et communale, il subsiste quand même une partie en aérien comme à Arbechan par exemple
- le devis de réparation, établi par PHILIGERS, du mur du cimetière accidenté s'élève à 9633€ TTC, il a été transmis à l'expert d'assurance
- La commune va acheter un meuble de rangement à casier pour l'école (tarif 450€)
- Mme SAINT VIGNES nous donne connaissance des effectifs des écoles pour cette année
 - * école de SAINT JEAN 32 élèves
 - * école de LASSERAN 35 élèves
- Monsieur le Maire va réunir le 19 Septembre 2022 les représentants de toutes les associations du village afin de
 - * connaître les plages horaires de chacune pour l'utilisation des infrastructures communales
 - * sensibiliser tout le monde suite aux fortes hausses d'électricité et de gaz de veiller à ne pas laisser des lumières ou radiateurs allumés afin d'en faire des économies d'énergie.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Eric BONNET

